



Merli Automobiles

RUE DE L'HERMITTE

51300 Couvrot

Email : sarl-merli@wanadoo.fr

Tel : +33 (0)3 26 74 09 61

Fax : +33 (0)3 26 74 34 53

Fiche technique

RENAULT CAPTUR 4 TECHNO (Ref:N197210)

0 KM



Cylindrée	1.0 cc
Carburant	ESSENCE
PUISSANCE (CV)	90 cv 4 ch (66kw)
CO2	133 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	5
Carrosserie	SUV 4X2
KM	10km
Immat	17/12/2024

Couleur
GRIS CASSIOPEE

22.070 € TVAC

-29% sur prix cat.

OPTIONS

Peinture métallisée - Roue de secours - Sièges avant chauffants - Toit en couleur Noir - Volant chauffant - Volant en cuir -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

6 airbags - abs - accoudoir conducteur - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - apple carplay + androidauto - appuie-têtes arrière - avertissement de distance - avertissement de fatigue - banquette arrière rabattable (1/3 - 2/3) - caméra de recul - capteur de lumière - chargeur à induction pour smartphones - climatisation automatique - démarrage mains libres - détecteur de pluie - Éclairage d'ambiance - feux de jour à led - frein de stationnement électrique - freinage actif d'urgence - jantes en aluminium 18" - kit de réparation - multi sense system - phares à led - prise 12 v - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseur intérieur jour/nuit automatique - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - sièges avant réglables en hauteur manuellement - système d'attache isofix - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - système ecall (appel d'urgence automatique) - système multimédia r link - usb - vitres électriques avant et arrière - vitres surteintées à l'arrière "privacy glass" - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.